

**MAIRIE DE LOISIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N°6**  
**du vendredi 29 juin 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 29 juin 2018 à 20h sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 juin 2018.

Présents : Christian GARIOUD - Nicole REVERDY - Gilbert REVOL- Guillaume PADEY - André DUCRUET - Sandrine TACHON - Marie ALMAÏDA - Guy-Noël COTTAREL - Christelle DUJARDIN

Excusée : Corinne MIGUET

Absent : Michaël CARLIOZ

Christelle DUJARDIN est élue secrétaire de séance.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 mai 2018 est approuvé par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Une délibération relative aux coupes affouagères 2018
- Une délibération relative à une demande de subvention au titre du FDEC pour les travaux de voirie  
Chemin du Terrot

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation et accepte le rajout de ces points.

**I. Délibération rectificative pour la nomination des voies**

*(Délibération n°15-2018)*

Monsieur le Maire informe que la délibération sur la dénomination des voies n° 2018-19 du 30 juin 2017 est incomplète. En effet, deux voies communales, une RD, et une place ont été omises. (Chemin des prés, chemin des acacias, route de ST Pierre d'Alvey et place du Vullion)

Monsieur le Maire propose de rectifier le tableau des voies de la manière suivante :

N° Voie	Dénomination	N° Voie	Dénomination
VC 1	Chemin de Haute-Cour	VC 14	Chemin des Frênes
VC 2	Route du Paris	VC 15/VC 3	Route du Roubin
VC 3	Route des Cottarel	VC 16	Chemin de l'Etang
VC 5	Chemin du Revel	RD 40	Route de Loisieux
VC 6	Chemin des Carmélines	RD 40	Route de St Pierre d'Alvey
VC 7	Chemin du Murger	RD 42	Route du Mont Tournier
VC 8	Route de Bressieux	RD 42b	Route des Chataigniers
VC 8	Route des Chênes	CR	Chemin des Acacias
VC 10	Chemin du Rubatier	CR	Chemin des Prés
VC 10	Chemin de Maître Philippe	CR	Chemin des Tilleuls
VC 11	Chemin du Terrot	CR	Chemin du Verdanel
VC 12	Chemin de l'Abully	CR	Chemin des Vignes
VC 13	Chemin de la Traverse	Place	Place de l'Eglise
		Place	Place du Vullion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau tableau de dénomination des voies.

## **II. Validation du rapport de la CLECT**

*(Délibération n°16-2018)*

M. le Maire informe le conseil municipal que le Président de la communauté de communes de Yenne lui a transmis, par courrier en date du 23 mai 2018, le rapport établi par la C.L.E.C.T du 14 mai dernier.

Au fur et à mesure que de nouveaux transferts de compétences ont lieu, la charge financière afférente à la compétence transférée est donc déduite de l'attribution de compensation, instituée initialement lors du passage en fiscalité professionnelle unique. La commission doit alors remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges suite au transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de communes de Yenne, ainsi que sur les dépenses relatives aux charges de fonctionnement des ZAE, non pris en compte dans le rapport de la CLECT du 17 avril 2017.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 14 mai dernier ci-joint annexé ;
- **DIT** que l'attribution de compensation définitive 2018 sera calculée en fonction de la date de transfert effective des compétences concernées par le dit-rapport ;

## **III. Convention d'adhésion avec le CDG73 à la mission de médiation préalable obligatoire**

*(Délibération n°17-2018)*

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil la proposition faite par le Centre de Gestion de la Savoie pour les communes d'adhérer à la mission facultative de médiation préalable en cas de litiges avec ses agents portant sur les décisions administratives individuelles.

Pour les collectivités qui intégreront ce nouveau dispositif, aucun agent ne pourra saisir le juge d'un litige qui relève des matières citées dans la convention, sans passer préalablement par la médiation mise en œuvre par le Cdg.

Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion et autorise sa signature par le Maire.

## **IV. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCY**

*(Délibération n°18-2018)*

Monsieur le Maire présente le rapport cité dont vous trouverez ci-dessous la synthèse de cette présentation.



<u>Fonctionnement :</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
OM	214 709.27€	462 655.48€ redevances 5 207.02€ incinération
Déchetterie	199 370.87€	31 845.31€
Tri sélectif	154 961.29€	150 645.80€
Frais divers + emprunts	40 821.47€	
Excédent 2015		121 596.47€
Totaux	609 862.90€ (636 765.66€ en 2016)	771 950.08€ (765 187.80€ en 2016)
Excédent de fonctionnement		<b>162 087.18€</b> (128 422.14€ en 2016)

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	56 825.67€ (dont 6 825.67€ déficit 2016 reporté)	50 695.59€
Déficit investissement		6 130.08€

Excédent global 2017 : 162 087.18€ - 6 130.08 € = 155 957.10€ (121 596.47€ en 2016)

## V. Coupes affouagères 2018

(Délibération n° 19-2018)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage de la coupe des parcelles "D" à la Montagne et "E" à la Basse,
- précise qu'il s'agit de coupes réglées destinées à la délivrance d'affouage de bois sur pied,

## VI. Travaux de voirie du Chemin du Terrot et demande de subvention au titre du FDEC

(Délibération n° 20-2018)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un fossé pour canaliser les eaux de pluie et de fonte des neiges le long du chemin rural du Terrot, dangereux en période de gel hivernal, car verglacé.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Yves Boussaroque TP, pour un montant total des travaux de 17 148,25€ HT, soit 20 577,90€ TTC.

Il informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- autorise la réalisation de ces travaux de voirie,
- sollicite une subvention auprès du Département au titre du FDEC,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,

## **VII. Refuge de Malacôte**

Le dossier de réparation de ce local, déposé à la Région a été accepté et subventionné à hauteur de 40%.  
Le 2<sup>ème</sup> adjoint, présente des idées de restauration de ce refuge.

## **VIII. Questions et informations diverses**

### **Bâtiment de l'église**

Pour supprimer les remontées d'humidité dans les murs de soubassement de cet édifice et éviter la détérioration des peintures, il sera installé le procédé Murtronic de chez humidistop.  
Coût : 5088€ TTC.

### **Chats errants.**

Vous pouvez prendre contact avec l'association chats libres de Chambéry au : 09 72 47 45 84.  
Ils vous donneront les démarches à effectuer pour faire stériliser les chats, éventuellement récupérer les petits.  
Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur leur site internet.

Séance levée à 21h30.

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Loisieux, le 3 juillet 2018.

Le Maire,  
Christian GARIOUD

